



2020–2025

Bilan de législature  
du Conseil administratif

# BILAN DE LÉGISLATURE 2020-2025

## I. INTRODUCTION

---

Lors de sa prise de fonction en 2020, le nouveau Conseil administratif a rédigé un programme de législature. Dans une volonté de transparence, nous avons formulé nos priorités en matière de politiques publiques, décrivant les projets que nous entendons poursuivre. Cette feuille de route aux objectifs clairement définis sert aujourd'hui de référence pour évaluer les engagements pris par l'Exécutif de la Ville de Vernier auprès de la population et du Conseil municipal.

Alors que la législature touche à sa fin, vous trouverez ici le bilan détaillé de l'action municipale. Que s'est-il passé à Vernier depuis le mois de juin 2020 ? Quels projets le Conseil administratif est-il parvenu à concrétiser ? Y a-t-il eu des difficultés inattendues ?

Avant de passer en revue le programme de la législature, rappelons que ces cinq années ont vu se succéder deux crises mondiales qui ont provoqué de profonds bouleversements dans nos sociétés. Si la pandémie de Covid-19 a signifié un tournant essentiel, en soulignant les fragilités de nos modèles, la guerre, à nouveau présente sur le sol européen, a encore avivé notre inquiétude face à l'avenir et, par certains effets collatéraux (crise de l'énergie, inflation, hausse de dépenses militaires), accentué les difficultés économiques d'un grand nombre de personnes.

À l'échelon communal, de nouvelles contraintes structurelles sont apparues, liées à la baisse des recettes fiscales sur les personnes physiques, voulue par le législateur cantonal, ainsi qu'à la disparition de la taxe professionnelle.

Malgré ces difficultés objectives, le Conseil administratif a tenu le cap. La plupart des projets exposés dans le programme de législature ont été engagés et certains ont abouti. D'autres ont été revus, voire abandonnés, pour privilégier des actions plus en phase avec les préoccupations de la population.

Le Conseil administratif peut assumer son bilan ; les engagements pris ont été largement tenus.

## II. MÉTHODE

---

Le document que vous tenez entre vos mains reprend, point par point, les intentions formulées dans le programme de législature. Il dresse un état des lieux du travail réalisé par le Conseil administratif.

L'évaluation à proprement parler de chaque projet a été effectuée par les cheffes et chefs de service, puis validée par les magistrats. Elle se base sur l'objectif et la proposition formulés par l'Exécutif dans son programme. Pour chaque projet, il est indiqué si celui-ci a été engagé, son degré de réalisation et le détail des actions entreprises.

### III. LIGNES DIRECTRICES DE L'ACTION

---

Au début de son mandat, le Conseil administratif a défini trois lignes directrices pour guider son action : la proximité, la transparence et l'accessibilité. Il a veillé à respecter chacune de ces valeurs au cours de la législature.

#### a. La proximité

---

Dans un esprit d'innovation, la Ville de Vernier a animé son premier Conseil des habitants. Cette structure a pour ambition d'intégrer dans des processus de débat des habitants et des habitantes qui n'ont pas l'habitude de la participation démocratique. Plusieurs propositions ont émergé à l'issue de cette première expérience. L'administration s'est engagée à les concrétiser. Les autorités réfléchissent par ailleurs à développer de nouveaux cadres de gouvernance de quartier. Des Coordinations de quartier ont ainsi été expérimentées pour faire le lien entre différents acteurs d'un même territoire.

#### b. La transparence

---

Le Conseil administratif souhaite œuvrer en toute transparence. Il veille à informer la population et les élus municipaux des éléments susceptibles d'influencer de manière notable la vie de notre commune. Le nouveau site [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch) comme le présent bilan de législature s'inscrivent dans ce même souci de transparence envers le Délibératif et la population.

L'Exécutif prend également soin d'informer directement les conseillers municipaux, que ce soit dans le cadre des commissions ou en séance plénière. Au temps fort de la vie politique qu'est

l'étude du budget, Vernier est même l'une des rares communes à fournir l'entier du plan comptable à ses conseillers municipaux, alors que l'exigence légale se limite à une vue générale. Plus largement, l'administration s'efforce d'apporter aux conseillers un document permettant d'affiner la compréhension des chiffres par différentes axes d'analyse.

#### c. L'accessibilité

---

La refonte du site internet de Vernier a été l'occasion d'une réflexion sur les barrières linguistiques. Selon des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), près d'une personne sur cinq rencontre des difficultés à comprendre des textes du quotidien. L'usage de termes techniques ou administratifs constituent autant de problèmes supplémentaires. L'administration a donc décidé de revoir ses brochures, ses formulaires ainsi que les contenus du site internet afin de s'assurer qu'ils soient rédigés dans une langue simple, claire et accessible au plus grand nombre.

## IV. POLITIQUES PRIORITAIRES

---

### 1. COHÉSION SOCIALE ET PARTICIPATION

La volonté de la Ville de Vernier de mettre la cohésion sociale en avant n'est pas nouvelle. Le titre de « laboratoire d'innovation sociale » en est une des preuves : volonté d'inventer afin que chaque habitant puisse trouver les réponses et les opportunités qui lui sont propres dans sa commune.

Vernier doit donner une place à toutes et tous, mais également permettre de tisser et maintenir les liens indispensables à la vie en communauté.

## a. Activation des droits

**Contexte en 2020:** Le Conseil administratif fait le constat que trop souvent les Verniolans ne sollicitent pas le coup de pouce auquel ils ont droit, les plongeant ainsi dans des situations difficiles. La Ville de Vernier refuse de voir les classes moyennes et les classes populaires sombrer dans les difficultés, alors qu'avec un conseil ou une aide ponctuelle, elles auraient pu trouver des solutions pratiques.

**Objectif formulé dans le programme de législation:** La Ville de Vernier vise à réduire le non-recours aux droits, notamment des classes moyennes qui hésitent trop souvent à le faire, et ainsi éviter la péjoration des situations.

**Proposition du Conseil administratif:** Afin que chacun puisse faire valoir ses droits, obtenir des réponses et des orientations rapides à ses questions et difficultés, le Conseil administratif souhaite mettre en place un dispositif qui facilite cet accès. Il s'articulera autour d'employés communaux qui donneront une première réponse, et des écrivains publics qui pourront effectuer les premières démarches. À travers des collaborations avec des professionnels et associations (ASLOCA, syndicats, avocats, etc.), des réponses plus complètes pourront être ensuite apportées.



### État du projet

Projet engagé: Oui

Degré de réalisation :

100 %

**Description:** Grâce à des fonds externes privés, le projet pilote Activation des droits (ADD) a pu être mené entre 2022 et 2023. Son évaluation externe, assurée par l'Université de Genève (UNIGE), souligne l'atteinte des objectifs initialement fixés. L'amélioration des outils de communication,

l'aménagement de permanences téléphoniques assurées par les travailleurs sociaux, la mise en place de permanences juridiques gratuites ainsi que de permanences d'écrivain public, sont autant de mesures concrètes qui ont contribué à renforcer la lisibilité, l'accessibilité et l'efficacité de l'aide offerte aux habitantes et habitants. Les chiffres l'attestent: notre capacité à accueillir les demandes des habitants a plus que doublé, passant de 520 sollicitations en 2021 à 1298 à la fin de l'année 2023. Le nombre de dossiers de suivis actifs est passé, lui, de 499 à 749.

Sur la base de ce bilan positif, il a été décidé de pérenniser cette nouvelle organisation dès 2024.

## b. Seniors plus

**Contexte:** Le vieillissement de la population est un fait de notre société. Il est important pour la Ville de Vernier d'accompagner ce phénomène en profitant des ressources exceptionnelles des seniors, et en leur permettant de vivre dans les meilleures conditions le plus longtemps possible.

**Objectif:** La Ville de Vernier souhaite permettre aux seniors de rester le plus longtemps possible à domicile, d'éviter la perte d'autonomie et, si nécessaire, d'accompagner leur entrée dans des structures spécifiques (EMS par exemple).

**Proposition:** En pérennisant, dans le cadre de l'analyse effectuée par l'UNIGE, un programme de soutien à domicile des aînés, le Conseil administratif souhaite donner les outils permettant un accompagnement de qualité des seniors.



### État du projet

Projet engagé: Oui

Degré de réalisation :

100 %

**Description :** À la suite d'une évaluation très positive réalisée par l'Université de Genève et grâce au vote du budget 2022 par le Conseil municipal, le projet pilote *Seniors Plus* (2017-2021) a pu être pérennisé et stabilisé. Le soutien socio-administratif à domicile proposé aux seniors prouve aujourd'hui plus que jamais sa pertinence. Plus de 250 personnes sont actuellement suivies dans ce cadre. Les demandes augmentent chaque année.

## c. Renouvellement des instances participatives

**Contexte :** La Ville de Vernier a développé ces dernières années un ensemble d'outils de participation, que ce soient les Contrats de Quartier, le Conseil des habitants ou encore les séances d'élaboration du plan directeur communal. Le Conseil administratif estime qu'avec l'arrivée d'un nouveau quartier, ces instances sont d'autant plus importantes, mais méritent d'être renouvelées et renforcées.

**Objectif :** La Ville de Vernier désire que les habitants puissent s'exprimer et se faire entendre sur la vie de leur commune. Pour ce faire, les différentes assemblées doivent pouvoir prendre pleinement leur place.

**Proposition :** Le Conseil administratif désire refondre les instances participatives pour que chacune puisse jouer un rôle fort dans la réflexion sur le développement et la gestion de la Commune, mais également dans la mise en place de projets concrets.



### État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

75%

**Description :** Plusieurs formats de Coordinations de quartier ont été ou seront prochainement

expérimentés à l'Étang, aux Libellules et à Gordon-Bennett. L'objectif est de regrouper l'ensemble des démarches et les acteurs d'un quartier dans le cadre de rencontres annuelles dont la structure pourra varier selon les besoins. À l'Étang, une première assemblée a déjà permis de réunir promoteurs, propriétaires, locataires, commerçants, professionnels des institutions, associations et autres groupements pour échanger dans un moment privilégié sur l'actualité du quartier. À cette occasion, des représentants des habitants ont été élus pour constituer, avec d'autres acteurs incontournables, un groupe de coordination dédié à l'amélioration de la « vie de quartier ».

Conjointement à ces nouveaux outils, un travail d'information est réalisé pour présenter à la population les différentes instances participatives existantes à Vernier, notamment le Conseil des habitants et les Contrats de Quartiers.

## d. Le sport comme outil de cohésion sociale

**Contexte :** La Ville de Vernier a de nombreuses installations sportives, ainsi qu'un riche tissu de clubs sportifs. Par ailleurs, le sport joue un rôle important dans nos sociétés, tout comme la culture. Cette richesse sportive doit pouvoir être exploitée au mieux afin de renforcer la cohésion sociale.

**Objectif :** Grâce au sport, des messages de prévention et d'information pourront être passés auprès des Verniolans, en particulier des jeunes. Plus largement, par le sport, il sera possible de rapprocher les habitants.

**Proposition :** Le Conseil administratif veut mettre en place un certain nombre d'événements, notamment en proposant un tournoi interquartiers (du

football ouvert à toutes et tous, occasion de rencontres), qui puisse rapprocher les habitants dans un esprit sportif. Par ailleurs, plus directement, par le biais de sportifs et de clubs, des rencontres avec la population pourront être organisées.



### État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

60 %

**Description:** Plusieurs événements sportifs permettant à différents publics de se rencontrer ont été mis sur pied : un cours de *GymPoussette* pour les jeunes parents, des entraînements de rugby pour les enfants et des cours de tennis conjoints parents-enfants. Un terrain de football a également été mis à disposition des résidents des Tattes en vue du tournoi des réfugiés.

Depuis la rentrée 2024, nous accueillons également les résidents des Tattes à la piscine du Lignon pour un cours d'habituatation à l'eau, destiné spécifiquement aux personnes migrantes.

Le tournoi de football interquartiers, qui était prévu en 2020, a dû être annulé en raison de la pandémie de Covid-19. Le projet a alors été revu, afin de l'ouvrir à d'autres publics dans le cadre d'un grand événement à caractère ludique.

En 2023, le tournoi a ainsi été intégré à *Stade en famille*, une grande kermesse verniolane multisports et festive qui s'est tenue au mois de juin à Vernier-Village. Il a ensuite été repris par les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) qui ont organisé, sur le même concept, Les Olympiades aux Libellules en septembre 2024. Cette collaboration entre le service des sports et les TSHM va continuer à se développer, notamment en travaillant avec les clubs sportifs.

## e. Une culture socialement engagée

**Contexte:** La Ville de Vernier, marquée par de forts défis sociaux, soutient une politique d'accès à la culture pour tous. Cela se traduit par l'encouragement aux pratiques culturelles, le développement de projets de médiation et d'espaces artistiques dans les quartiers.

**Objectif:** Le Conseil administratif désire renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers, tout en ouvrant les champs artistiques au public. Il souhaite également donner une chance équitable à toutes et tous d'accéder à l'offre culturelle à travers des projets concrets.

**Proposition:** Le Conseil administratif entend développer de nouvelles actions de médiation culturelle tout public, avec une dimension plus participative. Ces projets permettront de créer un dialogue et des liens entre les artistes et le public, et ce dès le plus jeune âge.



### État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

100 %

**Description:** Lancée en 2021, la *ContreSaison* est un nouvel événement culturel estival gratuit qui se déploie à l'extérieur dans les différents quartiers de Vernier. L'enjeu est de capter un public non coutumier des salles de spectacles. Le bilan étant très positif, l'événement est désormais pérennisé et s'installe chaque été dans des quartiers différents, sur trois week-ends, du jeudi au samedi.

Pour encourager les projets artistiques agissant sur les enjeux sociaux et d'accessibilité des publics empêchés tout en favorisant la participation citoyenne, un « Fonds d'accès Culture » a été

initié en 2022. Il a soutenu financièrement une première démarche originale en 2023 : le Musée éphémère du quartier de l'Étang. L'appel à projets sera relancé en 2025.

La Ville de Vernier soutient également des projets d'art dans l'espace public comme l'exposition monumentale *Derrière les murs* qui accroche des photographies d'habitants sur les façades des immeubles, à l'Étang en 2023, aux Libellules en 2025, ou des initiatives participatives avec de tout jeunes adultes, en collaboration avec le dispositif *Jump!* du service de la cohésion sociale.

## 2. CADRE DE VIE

Si la cohésion sociale apporte le lien et le soutien indispensables aux habitants, il est très important de mettre à disposition un cadre de vie, au sens large, agréable avec des activités à la hauteur d'une ville de plus de 37'000 habitants.

### a. Espace Concorde

**Contexte :** La Ville de Vernier a développé un programme culturel varié et de qualité reconnu au-delà des frontières communales. La saison culturelle Vernier Culture est présentée aujourd'hui à la Salle du Lignon, qui n'a pas été conçue spécifiquement pour l'accueil de spectacles d'arts vivants. Par ailleurs, le Conseil administratif est attaché au rôle que peut jouer la culture dans la cohésion sociale et auprès des jeunes.

**Objectif :** Faire de Concorde Espace Culture un lieu de culture ouvert sur la commune et le quartier de Châtelaine en particulier ; un lieu où la danse a une place centrale, mais où les autres formes d'art interagissent ; un lieu pour la jeunesse de Vernier ; un lieu de formation.

**Proposition :** Achever la construction de l'Espace pour 2023, voire 2024.



### État du projet

Projet engagé : Oui  
Degré de réalisation :

50 %

**Description :** L'autorisation de construire est entrée en force le 3 février 2023 et la première pierre a fait l'objet d'une cérémonie en septembre 2024. L'ouverture de Concorde Espace Culture est programmée à l'automne 2026. Le nouvel équipement ouvert sur le quartier offrira une programmation pluridisciplinaire accessible dans un bâtiment de grande qualité architecturale. Il accueillera entre autres la bibliothèque de Châtelaine.

### b. Suppression des panneaux publicitaires

**Contexte :** La publicité a des effets néfastes dans de nombreux domaines, en poussant à la consommation de biens ou de produits superflus ou à externalités négatives (effets néfastes sur d'autres domaines). La Ville de Vernier a déjà banni la publicité pour les petits crédits. En outre, les panneaux occupent des surfaces qui pourraient être utilisées à d'autres fins : espace vert, espace d'échanges, etc.

**Objectif :** Le Conseil administratif souhaite combattre localement la surconsommation en libérant également des espaces.

**Proposition :** La Ville de Vernier ne renouvelera pas la concession et mettra en place des processus participatifs pour décider de la réaffectation des espaces ainsi libérés.



### État du projet

Projet engagé : Oui  
Degré de réalisation :

100 %

**Description :** Le règlement sur la suppression des panneaux publicitaires a été adopté par le Conseil municipal le 6 septembre 2022. L'objectif de cette mesure était d'assurer la présence d'un nombre réduit de panneaux et de redéfinir leur usage. La validité de cette décision, attaquée par un recours, a été confirmée en 2024 par le Tribunal fédéral. Depuis le début de l'année 2025, 26 surfaces F4 réparties sur le territoire et gérées par le service de la culture et de la communication diffusent uniquement des campagnes pour les événements et les prestations à vocation culturelle, sportive et associative non lucrative. En décembre 2024, dans le cadre de l'appel à projet *Vernier s'affiche*, les panneaux d'affichage ont été mis à disposition pour la première fois aux habitants souhaitant exposer une œuvre dans l'espace public.

## c. Événements sportifs

**Contexte :** La Ville de Vernier accueille plusieurs manifestations sportives tout au long de l'année.

**Objectif :** Le Conseil administratif souhaite développer les événements sportifs sur la commune, qu'ils soient amateurs ou professionnels, afin de promouvoir la pratique sportive sur la Ville de Vernier, et, à travers elle, la promotion de la santé par le sport.

**Proposition :** Pérenniser les événements existants et saisir les opportunités d'en organiser ou d'en accueillir d'autres.

**Description :** La Ville de Vernier a initié plusieurs nouveaux événements sportifs depuis le début de la législature. On pense notamment au *Wake Up and Run* avec sa course à pied matinale, ainsi qu'à *CinéPiscine* et ses projections à visionner depuis le bassin. Diverses animations originales ont également eu lieu à la piscine du Lignon.

Ces deux dernières années, la vie sportive communale a été marquée par des manifestations cyclistes d'envergure. Le 17 septembre 2023, Vernier accueillait le départ de la troisième étape du *Tour de Romandie Féminin 2023*. Cette première expérience fut bénéfique pour l'édition masculine du 28 avril 2024. Vernier a été cette fois l'hôte du départ mais aussi de l'arrivée de l'étape finale. Fort de ces succès, la Ville de Vernier souhaite développer d'autres événements sportifs pour sa population.

## d. Îlotage

**Contexte :** La police municipale assure une présence de proximité au quotidien auprès de la population. Parallèlement, la police cantonale tend à diminuer la présence de ses îlotiers sur le terrain.

**Objectif :** Le Conseil administratif désire développer la présence d'îlotiers auprès des habitants et des commerçants afin de renforcer la sécurité.

**Proposition :** Le temps dédié à l'îlotage sera progressivement augmenté, pour que chaque quartier ait un répondant connu et reconnu à même de faire le suivi au quotidien.



### État du projet

Projet engagé : Oui  
Degré de réalisation :

100 %



### État du projet

Projet engagé : Oui  
Degré de réalisation :

100 %

**Description :** L'îlotage est un concept d'engagement de la police favorisant le lien avec les habitants. Des agents, dits référents, sont attribués à chaque quartier ou sous-quartier. Pour ce faire, les cinq secteurs de la Ville de Vernier ont été découpés en 25 sous-secteurs en fonction des données statistiques sur la base du système d'information du territoire à Genève.

À ce jour, un policier municipal est le référent d'un ou plusieurs de ces sous-secteurs et peut remplacer le référent d'un îlot voisin pour pallier les absences ponctuelles. L'organisation opérationnelle et les actions quotidiennes sont désormais déployées en fonction de ce découpage territorial. Cette nouvelle organisation a permis d'optimiser la couverture de la commune et de renforcer la prise en charge des quartiers.

## e. Espace public

**Contexte :** Si l'espace public ou accessible au public trouve souvent une fonction, trop de lieux n'ont pas de rôle spécifique, donnant l'impression d'un certain « abandon ». Des espaces publics de qualité sont pourtant vitaux pour le bien-vivre ensemble.

**Objectif :** Le Conseil administratif souhaite revaloriser les espaces publics délaissés en favorisant les usages multiples répondant aux besoins de la population.

**Proposition :** La Ville de Vernier doit requalifier les espaces publics en collaboration avec les habitants, pour en faire des endroits agréables qui favorisent les rencontres.



### État du projet

Projet engagé : Oui  
Degré de réalisation :

60%



### État du projet

Projet engagé : Oui  
Degré de réalisation :

70%

**Description :** En matière d'aménagement, il faut compter sur le long terme. La Ville de Vernier s'est engagée avec le Canton à transformer les grands axes de la commune, qui représentent aujourd'hui des barrières entre les quartiers, en des espaces de qualité, notamment pour les piétons. Des travaux ont déjà été réalisés à la route de Peney. D'autres vont démarrer prochainement à l'avenue de l'Ain, l'avenue de Châtelaine, la route de Vernier, l'avenue du Pailly et l'avenue Louis-Casaï. Les efforts ont également porté sur des routes et des chemins mal équipés ou peu soignés, comme le chemin De-Maisonneuve et la route de l'Usine-à-Gaz, et se poursuivront aux chemins du Croissant, de l'Étang ou encore de Champs-Prévoist, le long desquels transitera la future voie verte d'agglomération de la rive droite.

## f. Lutte contre les nuisances

**Contexte :** Bruit routier et aéroportuaire, présence des pétroliers, pollution de l'air, les Vernioliens souffrent de trop nombreuses nuisances.

**Objectif :** Même si les compétences communales sont faibles en la matière, le Conseil administratif s'engage à défendre chaque fois que cela est possible les habitants contre les nuisances.

**Proposition :** La lutte contre les nuisances doit se poursuivre partout où l'occasion se présente : au sein de l'ATCR (Association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport) contre les nuisances de l'aéroport, lutte contre le report de trafic sur notre commune, et lutte pour le respect des normes sur le bruit routier.

**Description :** Pour limiter le bruit routier, Vernier a formulé diverses demandes de modération de la vitesse qui ont obtenu le soutien du Canton. Leur mise en œuvre se fait toutefois attendre, car elle est subordonnée à l'adoption d'un arrêté global prévoyant des modérations de vitesse à l'échelle cantonale. Néanmoins, la branche du chemin de l'Écu reliant la route de Vernier et le chemin Du-Villard a déjà pu faire l'objet d'une modération de vitesse. D'autres abaisssements à 30 km/h sont attendus dans le cadre de projets de réaménagement en cours, comme par exemple à la route de l'Usine-à-Gaz et au chemin de Château-Bloch, à l'avenue de Châtelaine, aux avenues de l'Ain et du Pailly pour les tronçons sous le viaduc, ainsi qu'à la route communale de Vernier.

Membre de l'ATCR, Vernier poursuit son combat contre les nuisances induites par le trafic aérien. Début 2023, un recours contre le nouveau règlement d'exploitation de l'Aéroport de Genève – prévoyant une hausse globale du nombre de vols de 18 % à l'horizon 2030 – a été déposé auprès du Tribunal administratif fédéral.

Concernant la pollution de l'air, Vernier a obtenu du Canton la pose de trois capteurs supplémentaires du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sur son territoire. Une station mobile enregistrant l'ensemble des polluants atmosphériques a également été installée en juin 2023 pour une année. Les données de cette station ont été accessibles en temps réel à toute la population.

### 3. ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

La pandémie de Covid-19 a démontré, s'il était nécessaire, que l'existence d'un tissu économique et productif local était essentiel. Par ailleurs, tant au niveau de l'emploi, de l'environnement, que des

finances publiques, de petites et moyennes entreprises bien implantées, tissant des liens entre elles et avec la Commune, sont un atout important.

#### a. Développement cluster PME

**Contexte :** La Ville de Vernier encourage l'implantation et l'accompagnement des entreprises basées sur le territoire communal. La possibilité pour elles d'établir des liens interentreprises est particulièrement importante. Grâce à cela, elles peuvent développer des synergies tout en créant de l'emploi sur la commune.

**Objectif :** Avec la mise en droit de superficie de la parcelle dite de « Montfleury », le Conseil administratif cherche à concrétiser la création d'un vrai cluster de PME grâce à des développeurs.

**Proposition :** Grâce aux accords trouvés et un suivi du projet, le Conseil administratif désire encourager l'implantation de PME dynamiques sur le site de « Montfleury », créant des synergies et des projets favorables à l'emploi local.



#### État du projet

Projet engagé : Oui  
Degré de réalisation :

25 %

**Description :** La Ville de Vernier suit de près l'évolution du projet *Quarz'UP*, choisi pour la valorisation du site de Montfleury, sur lequel seront implantés quatre bâtiments accueillant des petites entreprises, des start-up ainsi que des entreprises établies de haute technologie et de sciences de la vie. Le chantier a été lancé début 2024 et devrait s'achever mi-2026. Dans l'intervalle, le bâtiment des ateliers artisanaux sera livré au deuxième trimestre 2025.

En attendant, la Commune reste particulièrement attentive à la commercialisation des divers locaux et au choix des petites et moyennes entreprises qui s'y installeront dès l'année prochaine.

## b. Formation en codage

**Contexte :** Notre société requiert de plus en plus de compétences en programmation et en codage. Des connaissances dans ce domaine, combinées à une approche entrepreneuriale, offrent des perspectives à de nombreux jeunes et aux personnes en réinsertion professionnelle.

**Objectif :** La Ville de Vernier créerait un espace d'apprentissage en codage et d'accompagnement entrepreneurial pour former des jeunes et des personnes de plus de 50 ans en recherche d'emploi ou de leur voie.

**Proposition :** Le Conseil administratif souhaite s'inspirer de *Molengeek* à Bruxelles pour développer un véritable lieu d'apprentissage et d'émergence d'entreprises.



### État du projet

Projet engagé : Non

**Description :** Lors de sa prise de fonction en 2020, le Conseil administratif avait formulé la volonté de mettre en place des formations en codage informatique pour les jeunes et les personnes de plus de 50 ans en recherche d'emploi. L'idée reposait sur une expérience pilote menée à Bruxelles qui avait apporté des résultats encourageants.

Si le Conseil administratif reste convaincu de l'intérêt de la démarche, le projet ne verra pas le jour d'ici 2025. D'autres projets sociaux plus

proches de la réalité de Vernier et qui relèvent davantage des compétences communales ont été jugés prioritaires.

## c. Développement de l'aide aux entreprises

**Contexte :** La Ville de Vernier emploie un délégué aux entreprises qui permet d'accompagner les entreprises tout en créant des partenariats, afin d'offrir des opportunités, en particulier de stages, pour les Verniolans.

**Objectif :** Le Conseil administratif souhaite améliorer encore l'accompagnement aux entreprises et multiplier les opportunités pour les Verniolans.

**Proposition :** La cellule déléguée aux entreprises sera renforcée et travaillera en collaboration avec les autres services afin d'offrir la meilleure prestation aux sociétés verniolanes.



### État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

90 %

**Description :** En juin 2020, l'unité des relations économiques a été renforcée par une augmentation de la dotation en personnel administratif ainsi que par un repositionnement au sein de l'administration. La qualité du traitement des demandes des entreprises en a été améliorée. De plus, la collaboration avec les autres services a également été facilitée. Des opportunités d'insertion professionnelle sont par exemple régulièrement identifiées.

L'unité des relations économiques s'engage également à faciliter la transition des entreprises vers la durabilité. En 2024, elle a ainsi

mis sur pied un événement sur les emplois de la transition écologique et sociale, en collaboration avec la délégation à l'emploi et les SIG. Elle s'est également intégrée au groupe de travail sur le plan climat communal.

#### d. Économie circulaire

**Contexte:** Le potentiel d'innovation qu'offre l'économie circulaire est considérable. Les symbioses industrielles – ou au sens plus large les collaborations interentreprises – sont un levier pour développer une économie qui produit mieux et avec une empreinte environnementale moindre.

**Objectif:** Vernier possède de nombreux atouts pour développer les collaborations, en particulier afin de donner une deuxième vie aux déchets des entreprises.

**Proposition:** Le Conseil administratif souhaite favoriser la collaboration interentreprises, l'implantation et la création de start up résilientes, afin d'accompagner la mise en place de circuits courts pour limiter l'empreinte environnementale.



#### État du projet

Projet engagé: Oui

Degré de réalisation :

70 %

**Description:** L'étude de faisabilité d'une ressourcerie, menée depuis fin 2021 avec les Services industriels de Genève (SIG), est entrée dans sa phase finale. Les SIG ont pour objectif de publier un guide méthodologique de réalisation d'une ressourcerie communale qui permettrait de développer ce type d'infrastructure ailleurs dans le canton. Parallèlement, la mise en place d'une ressourcerie au Lignon est envisagée. Par ailleurs, Vernier participe en tant que commune pilote à la plateforme

d'échange d'objets SIG-éco21 *Re-sources*. Lancée en 2023, elle permet aux entreprises et à l'administration de mettre à disposition du mobilier de bureau à des fins de réemploi.

Enfin, la Ville de Vernier a signé en 2022 un partenariat avec la Ville de Genève et la Fédération romande des consommateurs (FRC) pour les projets Ge-repare et Ge-reutilise qui s'inscrivent dans une perspective de consommation durable et d'économie circulaire. Depuis 2023, Vernier accueille tous les ans un café-réparation – « Repair-Café » – permettant de restaurer des objets défectueux (électroniques, petit électroménager, etc.). Les éditions 2023 et 2024, organisées respectivement à l'école de Chatelaine et au Centre de quartier du Lignon, ont remporté un franc succès.

## 4. LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

Le réchauffement climatique a et aura un impact important sur nos sociétés: étés caniculaires, fonte des glaciers, disparition de certaines espèces, etc. Il est encore temps, même au niveau local, de participer à la limitation de cette augmentation des températures, mais aussi de s'adapter à ces modifications. Vernier veut s'inspirer du Plan climat cantonal, qui vise une réduction de 60 % de nos émissions de CO<sub>2</sub> en 2030.

### a. Commune Zéro déchet

**Contexte:** De nombreuses collectivités publiques se sont déjà engagées dans une démarche « Zéro déchet ». Celle-ci consiste en une gestion des déchets basée sur le principe des « 5 R » : réduction, réutilisation, réparation, récupération, recyclage.

**Objectif :** Le Conseil administratif souhaite réduire sensiblement le volume de ses déchets incinérables, en appliquant le principe des « 5 R ».

**Proposition :** Des actions de prévention à domicile (comme cela a pu être fait pour l'éclairage), de sensibilisation des enfants à l'école, de réaménagement des points de collecte, le tout combiné à la réutilisation ou la réparation d'objets, et à une amélioration des filières de traitement des déchets dans les limites des compétences communales, devront mener à une réduction du volume des ordures ménagères.



### État du projet

Projet engagé : Oui  
Degré de réalisation :

60 %

**Description :** La Ville de Vernier a entrepris de nombreuses démarches pour encourager le tri des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

Outre l'installation de 248 nouvelles corbeilles de rue et de douze écopoints aux Avanchets, une déchetterie mobile pour les encombrants prend place un samedi sur deux au Lignon depuis septembre 2022. Des écopoints ont aussi été installés sur l'ensemble du quartier de l'Étang. Le nombre d'employés chargés de la chasse aux dépôts sauvages est passé de 1 à 10 et les amendes ont été multipliées par 8. La récupération des encombrants a été améliorée dans plusieurs quartiers, où elle est désormais effectuée sur appel des concierges. Des actions ont aussi été menées afin de sensibiliser au tri des déchets ménagers et électroniques, à l'instar de la promotion de la « p'tite pouvelle verte » pour les déchets organiques. Les panneaux de signalisation des écopoints ont été revus pour une meilleure lisibilité. Des efforts qui ont porté leurs fruits : la quantité d'ordures ménagères

par habitant a baissé de 5,6% entre fin 2020 (212 kg/an) et fin 2023 (200 kg).

Enfin, signalons que le contrat du prestataire de collecte, Transvoirie SA, inclut désormais une prime incitative, afin que celui-ci participe à l'objectif de réduction des déchets.

## b. Lutte contre les îlots de chaleur

**Contexte :** Les épisodes caniculaires risquent de se multiplier parallèlement à une augmentation des températures moyennes. L'impact sur la santé, en particulier des plus vulnérables, sera problématique. La présence de lieux de fraîcheurs ajoutée à la diminution des îlots de chaleur, souvent fortement minéralisés, peut être un moyen de diminuer les risques pour la santé.

**Objectif :** Le Conseil administratif souhaite combattre les îlots de chaleur et développer des endroits rafraîchis.

**Proposition :** Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les îlots de chaleur et les possibilités de les diminuer, et par quel moyen. Le plantage de végétation ou l'utilisation de matériaux moins réfléchissants en sont les leviers prioritaires.



### État du projet

Projet engagé : Oui  
Degré de réalisation :

50 %

**Description :** De nombreuses plantations ont été réalisées, en particulier dans le nouveau quartier de l'Étang (269 arbres et près de 4'000 arbustes), mais également sur la place du Lignon (19 arbres) et le long de la route de Peney (19 arbres). Quarante-quatre arbres ont été plantés en 2023 et 33 entre le début de 2024 et l'automne.

Vernier a également créé la première pépinière urbaine du canton en 2021. Installée dans le parc de Crozet, elle a déjà donné une cinquantaine d'arbres qui ont pu être replantés sur le territoire de la ville.

Par ailleurs, le service de l'environnement urbain a décidé de ne plus tailler ses 118 platanes « en tête de chat », et de les laisser se développer en port libre, afin d'augmenter l'ombrage offert par ces arbres. Une stratégie d'arborisation communale est en cours d'élaboration. Elle précisera l'action de la Ville de Vernier en la matière.

### c. Diminution et modulation de l'éclairage public

**Contexte :** Si l'éclairage public a un rôle à jouer dans l'espace public (sécurité routière et plus largement sentiment de sécurité), la consommation induite et son impact sur la faune ne sont pas négligeables.

**Objectif :** Le Conseil administratif souhaite diminuer la consommation d'énergie liée à l'éclairage public et limiter son impact sur la faune.

**Proposition :** Grâce à des projets pilotes d'extinction nocturne ou de modulation, la Ville de Vernier pourra se doter d'un réseau d'éclairage public raisonné et raisonnable.



#### État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

90 %

**Description :** Depuis janvier 2021, Vernier mène un projet pilote d'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h intitulé *Vernier rallume les étoiles*. Son objectif est de diminuer la consommation

d'énergie, de favoriser la biodiversité et d'augmenter la qualité de vie des habitants en réduisant la pollution lumineuse. Testé d'abord dans quatre secteurs de la commune, le projet a été étendu en 2023 à trois nouveaux quartiers sur la base des retours encourageants de la population. Avec le déploiement de cette nouvelle étape, 80 % des zones bâties sont plongées dans le noir, selon des horaires d'extinction débutant à 22h pour les zones industrielles et les parcs ou à 1h pour les zones résidentielles, et ce jusqu'à 5h du matin.

Depuis 2024, la Ville de Vernier travaille parallèlement à l'établissement d'un plan lumière dont le but est de définir le type d'éclairage à mettre en place dans chaque rue, chemin et autre lieu public du territoire communal.

Enfin, Vernier participe également à *La Nuit est belle!*, un événement de sensibilisation à la pollution lumineuse organisé depuis 2020 par le Grand Genève durant une nuit de septembre.

### d. Mobilité douce

**Contexte :** Nos routes sont saturées, les transports publics ne suffisent pas. Or, le potentiel du vélo n'est pas exploité à son plein, au regard de la situation de la Ville de Vernier, de son urbanisme et de sa topographie.

**Objectif :** Le Conseil administratif souhaite développer l'usage du vélo à travers une politique active.

**Proposition :** Le développement de l'usage du vélo passe par des interventions multiples : extension des aménagements cyclables, amélioration du stationnement public et privé, encouragement à l'acquisition de vélos, déploiement

du réseau de vélos en libre-service (VLS), facilitation des réparations, accompagnement de l'apprentissage à tout âge.



### État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

60 %

**Description :** L'encouragement communal à la mobilité douce se décline en de multiples actions. Outre les diverses subventions accordées par le fonds communal de la mobilité, Vernier a organisé des bourses aux vélos, des ateliers de réparation mobile, des *Actions lumière* pour sensibiliser les cyclistes à l'importance d'être bien visibles dans la circulation. Des cours « vélo famille », animés par Pro Vélo en coordination avec les associations de parents d'élèves, sont également proposés tous les ans dans divers quartiers de la commune.

Le réseau de vélos en libre-service genevois VéloPartage (Donkey Republic) compte désormais 27 stations à Vernier et un vélocargo électrique est louable à l'Étang.

Concernant les pistes cyclables, Vernier est particulièrement active dans des projets pilotés par le Canton, tels que la Voie verte, dont la mise en œuvre est prévue entre 2025 et 2028.

## V. NOUVEAUX PROJETS

Parallèlement à la poursuite des actions déjà initiées, l'Exécutif verniolan envisage d'ores et déjà trois nouveaux projets réalisables d'ici la fin de la législature. Ces intentions 2023-2025 ont été rédigées selon le modèle du programme de législature. Chaque engagement comprend

des éléments de contexte, un objectif et une proposition.

### a. Offre culturelle pour le très jeune public

**Contexte :** Le Conseil administratif s'est engagé pour une politique culturelle pensée pour toutes et tous avec une attention particulière pour les familles (saison culturelle famille, accueils scolaires, accès culture). Convaincu par la nécessité d'ouvrir la pratique culturelle dès le plus jeune âge, il s'agit d'enrichir l'offre peu développée en faveur du très jeune public.

**Objectif :** Sensibiliser à la pratique culturelle et enrichir l'offre famille développée ces dernières années autour d'événements et d'animations pensés plus particulièrement pour le très jeune public (2-6 ans).

**Proposition :** Le Conseil administratif propose de développer un programme spécifique « mini saison » composé d'animations pensées pour le très jeune public.



### État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

50 %

**Description :** L'offre pour les plus petits s'étoffe un peu plus chaque année. Que ce soit dans le cadre de la saison culturelle à la salle du Lignon, lors de la *ContreSaison*, au sein des bibliothèques de Vernier-Village, Châtelaine et plus spécifiquement des Avanchets avec les bébés lecteurs ou le fruit de collaborations initiées avec le service de l'enfance, des spectacles sont proposés spécifiquement pour les enfants dès 2 ans, mais aussi des ateliers, des animations ou des

installations lors d'événements culturels ou de manifestations officielles. Et, dès 2026, le futur *Espace Familles* des Avanchets mettra à disposition son petit théâtre.

## b. Développement de l'agriculture urbaine

**Contexte :** Vernier est une ville avec de nombreux jardins, privés bien sûr, mais aussi familiaux, dont Vernier est la capitale cantonale. Derniers arrivés, les potagers urbains complètent ce réseau vert. Ils prennent place au pied des immeubles, dans des bacs ou sur des toits ; ils peuvent être privés ou collectifs. La demande n'est pourtant pas encore satisfaite.

**Objectif :** Pour favoriser les échanges entre voisins, les circuits courts et l'agriculture urbaine, le Conseil administratif souhaite développer les potagers en milieu urbain, privés et publics, éphémères ou pérennes, ainsi que les collaborations avec les exploitants locaux.

**Proposition :** Identifier les lieux susceptibles d'accueillir des expériences d'agriculture urbaine, mettre en place les collaborations pour les installer et les exploiter, développer la sensibilisation à la consommation locale et durable.



### État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

70 %

**Description :** Le projet s'est décliné de plusieurs manières. Deux « potagers urbains » ont été créés dans le parc de Poussy ainsi qu'à Jean-Simonet, grâce à la collaboration du maître d'ouvrage d'un nouveau projet de construction. Des arbres et des buissons fruitiers ont été plantés dans différents endroits

de la commune. Le parc Jenny accueille ainsi une forêt comestible, ainsi que deux haies nourricières. Quant au Verger au Biolay, dont l'entretien est réalisé par une association avec l'appui de la Commune, il offre un bel espace naturel, mêlant prairie fleurie et arbres fruitiers.

## c. Un accueil estival et créatif pour les tout-petits

**Contexte :** Il existe des centres aérés et d'autres activités pour les enfants en âge scolaire en dehors du temps scolaires. Pour les tout-petits, en revanche, peu de solutions de garde perdurent pendant les vacances d'été.

**Objectif :** Offrir des accueils de qualité, proposant des activités adaptées aux enfants en âge préscolaire de la Ville de Vernier pendant l'été. Pour certaines familles, les horaires institutionnels ne permettent pas, en effet, de combiner vie professionnelle et vie privée.

**Proposition :** Mettre en place un accueil estival inter institutions prenant en compte les besoins spécifiques des tout-petits dès l'été 2024. La taille des groupes d'enfants, les horaires modifiés et la mixité des équipes permet un accueil dont le rythme et la taille donnent une couleur estivale et détendue tout en proposant des activités créatives.



### État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

100%\*

\* En été 2024 et en voie de renouvellement pour l'été 2025

**Description :** Les familles dont les enfants ont fréquenté les structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) de la Commune durant l'année préscolaire et ne pouvant pas prendre la totalité des vacances durant la fermeture des SAPE peuvent inscrire leurs enfants à l'accueil estival. Celui-ci est limité à une semaine afin d'assurer l'équité de traitement pour toutes les familles.

Les enfants sont accueillis dans des groupes réduits (12 enfants) assurant leur sécurité affective et les aidant à s'adapter à l'équipe éducative et aux lieux qui ne sont pas forcément ceux de leur prise en charge ordinaire. L'intervention d'une médiatrice culturelle, d'un cuisinier et de nombreuses activités aquatiques permettent de donner une couleur créative à l'accueil et aux enfants de se mettre en mode «vacances». Les retours des parents après ce premier accueil sont très positifs. La Commune réfléchit à l'opportunité d'augmenter légèrement le nombre d'enfants accueillis sans préteriter la spécificité de la prise en charge qui a été plébiscité par le service de surveillance.

#### d. Développement de la production solaire photovoltaïque

**Contexte :** La transition énergétique est un enjeu majeur pour les collectivités, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Le développement de la production d'électricité photovoltaïque permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles, de maîtriser les coûts énergétiques et de renforcer la résilience énergétique.

**Objectif :** Le Conseil administratif souhaite accroître significativement la part de l'électricité renouvelable produite et consommée sur le territoire communal.

**Proposition :** Augmenter la production d'électricité photovoltaïque grâce à des investissements pour la création de nouvelles centrales photovoltaïques en toiture des bâtiments communaux.



#### État du projet

Projet engagé : Oui  
Degré de réalisation :

100%\*

\* Degré de réalisation : 100 % pour les 4 centrales prévues entre 2020 et 2025

**Description :** En 2024, Vernier a renforcé sa production solaire avec trois nouvelles stations installées sur les toits de l'école Émilie-de-Morsier (80 kWc), de l'école des Ranches II (65 kWc) et du Pavillon de l'enfance (100 kWc). Ces centrales produiront chaque année 245'000 kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 100 ménages. En incluant la centrale photovoltaïque de l'école de l'Étang construite en 2021, la production totale couvre plus de 7% des besoins électriques annuels de l'administration communale. Ces projets s'inscrivent dans une dynamique à long terme visant à couvrir une part croissante des besoins énergétiques locaux par des ressources renouvelables.

#### e. Extension de l'Espace de vie enfantine (EVE) Jean-Simonet à la rue Henri-Golay

**Contexte :** Vernier compte quelque 1600 enfants en âge préscolaire. Pour garantir l'accueil de cette population, le service de l'enfance se doit d'être attentif aux opportunités d'ouvrir de nouvelles structures. Le déménagement de la police municipale, dont les locaux se situaient à proximité de l'EVE Jean-Simonet, offrait une belle occasion d'accueillir plus d'enfants dans une structure préexistante.

**Objectif:** Augmenter le nombre de places d'accueil dans le quartier de Châtelaine, afin de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale.

**Proposition:** Adaptation des locaux par le service des bâtiments et engagement de personnel encadrant pour ouvrir deux nouveaux groupes d'enfants dans une pédagogie décloisonnée des groupes d'âge.



### État du projet

Projet engagé: Oui

Degré de réalisation :

100%

**Description:** Dès août 2024, 24 enfants de plus ont été accueillis dans les groupes Paillettes et Confettis de l'extension de l'EVE Jean-Simonet située à l'avenue Henri-Golay. L'adaptation des locaux permet un accueil de qualité. Une ouverture sur le jardin et la cour intérieure permet aux enfants d'accéder à l'extérieur de manière sécurisée.

# CONCLUSION

Les crises importantes qui se succèdent ou s'additionnent (Covid-19, énergie, guerre, climat) accélèrent la prise de conscience des fragilités de notre mode de développement. Pour y faire face, des remises en question profondes de nos pratiques semblent nécessaires. Nous devons certainement renouer avec davantage de sécurité en matière d'approvisionnement et penser autrement la conciliation entre le travail et la vie privée, ainsi que notre rapport aux autres. Le moment est venu de privilégier les circuits courts et les solidarités locales, tout en évitant le piège de la fermeture.

Dans cette perspective, l'échelon communal a son rôle à jouer. La proximité de l'administration verniolane avec la population lui permet d'être en prise directe avec les nouveaux besoins des habitants et des habitantes afin d'adapter ses prestations en conséquence.

Tout au long de cette législature, le Conseil administratif a su tracer un chemin à travers les difficultés. Il appartiendra aux nouvelles autorités de définir leurs objectifs et ambitions dans un contexte plus incertain.

Plus que jamais la diversité de notre Ville est une force et une richesse qui font de Vernier cette Ville pas commune.

Illustration de couverture © Reto Crameri - Édité par l'administration municipale - Février 2025